



CHARTRE ENVIRONNEMENTALE DE PROPY DELTA

A Rethel, le 13 novembre 2009 modifiée le 20/08/2012

Propy Delta et l'Environnement

Un travail de fond avec les fournisseurs de carton :

D'abord, nous avons choisi des fournisseurs de proximité pour limiter les transports. Ensuite, nous avons opté pour une collaboration avec des fournisseurs dotés d'éco label, validant ainsi notre sensibilité commune à la cause environnementale.

Une matière plastique plus respectueuse de l'environnement.

Dans le cadre du choix des matières plastiques, le polypropylène présente des avantages importants liés à sa composition. Le polypropylène est une résine polyoléfine et ne contient ni éléments halogénés tel que le chlore, ni plastifiants à base de phtalates qui sont présents dans la composition du PVC par exemple. Ainsi, dans l'éventualité où le polypropylène n'est pas recyclé mais où il serait détruit par un procédé d'incinération ou déposé en site d'enfouissement, sa fin de vie ne génère pas de composés dérivés chlorés potentiellement nocifs pour l'environnement ou pour la santé.

Un produit recyclable et des gammes recyclées

D'abord parce qu'il n'y a pas meilleure solution que de limiter la production de déchet. Ainsi dès la conception du produit, nous dimensionnons la surface de la feuille de matière au plus juste du besoin de la fabrication du produit.

Pour l'ensemble de nos matières transformées, nous avons mis sur pied une démarche de recyclage nous assurant qu'aucun déchet provenant de nos fabrications ne soit directement et définitivement éliminés. Ainsi pour chaque type de matière nous avons un intervenant spécialisé dans la collecte et le traitement par recyclage de la partie non directement utilisée dans nos produits finaux.

Pour le polypropylène, son point fort est que, dans son cycle de vie, celui-ci a une grande capacité à être recyclé un grand nombre de fois sans que ses caractéristiques techniques évoluent de manière significative en venant altérer ses performances. Ceci permet donc à Propy-Delta de pouvoir développer des gammes spécifiques fabriquées à partir de polypropylène pour une large part recyclé qui pourront faire l'objet d'une certification.

Soucieux de l'impact environnemental de son activité, Propy-Delta a engagé une démarche complémentaire :

Propy-Delta a initié une démarche avec l'IAR (Industrie Agro Ressources) et la société NaturePlast avec pour objet de rechercher des solutions de substitution aux plaques en polypropylène plates et alvéolaires par des matériaux biodégradables en condition de compostage répondant aux normes EN 13432. Cette norme est l'une des exigences de la directive 94/62/CE « emballages et déchets d'emballage » pour la valorisation par compostage et biodégradation.

L'objectif de Propy-Delta est de répondre à une demande toujours croissante du marché pour des emballages et produits plus respectueux de l'environnement.

LE GERANT
François LABESTE